



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 4271

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour favoriser l'hospitalisation a domicile. En effet, cette formule est, dans de nombreux cas, moins onereuse que le sejour a l'hopital et a surtout pour principal avantage de laisser le malade dans son univers habituel.

Texte de la réponse

Reponse. - En depit d'une relative stagnation du nombre et de la capacite d'accueil des services d'hospitalisation a domicile, les activites s'y rattachant ont depuis plusieurs annees progresse en raison d'un raccourcissement des durees moyennes des sejours. Par ailleurs, les pathologies prises en charge se diversifient. Le developpement de cette alternative et une repartition plus harmonieuse des services d'HAD sur l'ensemble du territoire restent une preoccupation tres prioritaire de mon departement. Dans cette optique, mes services poursuivent activement les travaux d'elaboration d'une reglementation tendant a promouvoir d'une maniere generale les alternatives, et en particulier l'hospitalisation a domicile.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4271

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2981